



## **Innotour – NPR: Projet soutenu par étapes**

### **Exemple de projet: «UNESCO Destination Suisse»**

#### **Description du projet**

Le projet «UNESCO Destination Suisse – découvrir une Suisse unique» s'est fixé pour but de promouvoir des coopérations horizontales et verticales entre les sites suisses figurant au Patrimoine Mondial et le tourisme. L'association UNESCO Destination Suisse, qui compte parmi ses membres les dix sites suisses inscrits au Patrimoine Mondial et la Biosphère UNESCO d'Entlebuch, a été créée à cette fin. Sont également impliqués dans le projet la Commission suisse pour l'UNESCO, l'Office fédéral de l'environnement ainsi que l'Office fédéral de la culture.

Le but de ces coopérations est de créer des produits touristiques par le biais d'une mise en réseau optimale des destinations touristiques avec les sites suisses figurant au Patrimoine Mondial, l'intégration des valeurs de ces sites remarquables dans l'offre touristique ainsi que leur commercialisation via des instruments de marketing professionnels. Les sites figurant au Patrimoine Mondial doivent s'inscrire comme autant de perles d'une même chaîne touristique. Il s'agit donc dans ce contexte de créer des offres concrètes réservables en lien avec les sites du Patrimoine Mondial, des offres qui portent sur ces derniers considérés comme formant un ensemble spécifique. Etant donné l'hétérogénéité de ces sites, le potentiel touristique réside dans l'image globale que l'on en donne, dans la chaîne qu'ils constituent virtuellement.

Innotour fut l'occasion dans un premier temps de constituer et de consolider le réseau entre les sites figurant au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et les partenaires touristiques les plus importants au niveau national. La mise en œuvre concrète (organisation de l'offre, poursuite du développement des sites UNESCO) bénéficie d'un soutien financier de la NPR.

#### **Coordination Innotour - NPR**

Soutien via deux instruments de promotion: La législation fédérale relative à la politique d'aides financières prévoit que, en règle générale, un projet ne peut être financé par deux sources de financement différentes. Selon la loi sur les subventions, il existe des dérogations dans ce contexte néanmoins, l'aide financière totale accordée par la Confédération doit se limiter à 50% au maximum des coûts du projet.

Dans certains cas seulement, des projets répartis en plusieurs projets partiels limités dans le temps et au niveau du contenu peuvent obtenir une aide via divers instruments de promotion. La structure du projet partiel, les coûts y relatifs et le financement doivent toutefois pouvoir être clairement différenciés.

Partie Innotour: réseaux nationaux, produits, prestations ou projets régionaux ayant un caractère exemplaire pour le reste de la Suisse

Partie NPR: initiatives de projets régionaux et suprarégionaux, développements de produits ou de prestations

Conditions cadres: répartition temporelle ou thématique possible, information des cantons, transparence totale et bonne entente entre le DSTO et le DSRE